

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

RÈGLEMENT NUMÉRO 32-2003

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE JOUR DE LA TENUE DE LA SESSION
RÉGULIÈRE DU CONSEIL LOCAL**

ATTENDU QUE le Conseil Municipal désire changer le jour de la tenue de la session régulière du conseil local ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 148 du Code Municipal le conseil peut, par règlement, déplacer le jour d'une session régulière ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance d'ajournement du 12 novembre 2003 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Poulin, appuyé par Madame Nicole Houde et résolu à l'unanimité que la municipalité ordonne et statue par le présent règlement portant le numéro 32-2003 ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : La session régulière du Conseil municipal se tiendra le premier mardi de chaque mois ;

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi ; il modifie le règlement numéro 06-2001, changeant le jour de la tenue de la session régulière pour un mardi lors d'une élection régulière ainsi que pour la première session du mois de janvier.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Hélène Poirier
HELENE POIRIER, MAIRESSE

Édith Quirion
EDITH QUIRION, SEC.-TRES.

Homologué à la session régulière du 10 novembre 2003